

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 19 MAI 2022**

Délibération
n°2022.05.079

**Coopération
Internationale Mexique :
création d'une résidence
croisée entre la Casa Del
Autor de Zapopan et la
Maison des Auteurs
d'Angoulême et attribution
d'une subvention à la Cité**

LE DIX NEUF MAI DEUX MILLE VINGT DEUX à 17 h 30, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 13 mai 2022

Secrétaire de Séance : Françoise COUTANT

Membres présents : Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Chantal DOYEN-MORANGE, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Jean-Luc MARTIAL, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Fabrice VERGNIER, Marcel VIGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Véronique ARLOT à François ELIE, Didier BOISSIER DESCOMBES à Michel BUISSON, Jacky BONNET à Serge DAVID, Jean-François DAURE à Francis LAURENT, Valérie DUBOIS à Vincent YOU, Sophie FORT à Gérard LEFEVRE, Maud FOURRIER à Zahra SEMANE, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Raphaël MANZANAS à Fabrice VERGNIER, Annie MARC à Yannick PERONNET, Corinne MEYER à Benoît MIEGE-DECLERCQ, Catherine REVEL à Gérard DESAPHY,

Excusé(s) : Véronique ARLOT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Jean-François DAURE, Valérie DUBOIS, Sophie FORT, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Corinne MEYER, Sylvie PERRON, Jean-Philippe POUSSET, Catherine REVEL, Valérie SCHERMANN, Zalissa ZOUNGRANA

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 MAI 2022

**DÉLIBÉRATION
N° 2022.05.079**

COOPERATIONS INTERNATIONALES
CONTRACTUALISATION

-Rapporteur : Monsieur DESAPHY

COOPERATION INTERNATIONALE MEXIQUE : CREATION D'UNE RESIDENCE CROISEE ENTRE LA CASA DEL AUTOR DE ZAPOPAN ET LA MAISON DES AUTEURS D'ANGOULEME ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA CITE

Notre territoire coopère depuis 2012 avec la ville de Zapopan, métropole de Guadalajara au Mexique. Cette coopération s'est institutionnalisée en novembre 2019 au travers de la signature d'un partenariat avec l'Agence Française de Développement autour du projet « Confluence créative » dont l'objectif est de co-construire dans la ville mexicaine, un écosystème de l'image dédié à la promotion et au soutien des industries culturelles et créatives (ICC). Dans ce cadre, une résidence artistique dédiée aux auteurs de narration graphique – a été créée en collaboration avec la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image d'Angoulême en s'inspirant de son lieu de résidence, la Maison des auteurs. La Casa del Autor de Zapopan (CAZ) a pu être inaugurée le 30 novembre 2021.

L'objectif de la CAZ, dispositif unique hors de France et le seul en Amérique latine, est de promouvoir la création artistique dans des domaines tels que la narration graphique, la bande dessinée, la production de courts métrages et l'incubation de longs métrages, l'animation numérique et le développement de jeux vidéo.

Pour contribuer à pérenniser les liens autour de cet équipement emblématique et les deux territoires de référence, une résidence croisée franco-mexicaine a été ouverte en 2021 sous le patronage de l'Institut Français d'Amérique Latine. Elle a permis d'appuyer la création artistique mexicaine et française dans le champ de la narration graphique, en accompagnant les projets novateurs de Lisa Lugin et Miguel Agustin Ramirez Castaños, dit « Panelismo ».

Ainsi, l'Institut Français d'Amérique Latine (IFAL), la municipalité de Zapopan, la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image et GrandAngoulême reconduisent pour la deuxième édition leur programme de résidences croisées entre le Mexique et la France, destiné à soutenir deux projets novateurs dans le champ de la narration graphique, l'un, d'un auteur de nationalité mexicaine, et l'autre, d'un auteur de nationalité française ou résidant en France.

L'auteur français sélectionné bénéficiera d'une résidence à La Casa del Autor de Zapopan, Mexique, du 25 novembre 2022 au 23 janvier 2023 et d'une résidence à la Maison des auteurs de la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image à Angoulême, du 24 janvier au 4 mars 2023.

L'auteur mexicain sélectionné bénéficiera d'une résidence à La Casa del Autor de Zapopan, Mexique, du 25 novembre 2022 au 2 janvier 2023 et d'une résidence à la Maison des auteurs de la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image à Angoulême, du 3 janvier au 3 mars 2023.

Une convention de partenariat est établie entre les différentes parties impliquées. Elle fixe les modalités relatives à cette deuxième édition pour la saison 2022/2023.

Pour mettre en œuvre l'opération, il convient de verser 5 900 € à la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image d'Angoulême pour couvrir les dépenses liées au logement à Angoulême, au transport en France et à deux mois de bourse pour l'artiste français.

Pour mémoire, pour mettre en œuvre l'opération en 2021, GrandAngoulême avait versé:

- 2 100 € à l'IFAL,
- 8 100 € à la Cité internationale de la bande dessinée.

Je vous rappelle que tout élu qui pourrait être intéressé y compris à titre personnel ou familial par le versement de cette subvention, ne peut pas prendre part au débat et au vote. Les élus concernés par cette restriction sont invités à se faire connaître s'ils n'ont pas été cités.

Je vous propose :

D'APPROUVER le projet de convention de partenariat quadripartite relative aux résidences croisées France/Mexique 2022/2023 et le projet de convention bilatérale avec la Cité, tels que présentés en annexe,

D'APPROUVER le versement d'une subvention d'un montant de 5 900 € à la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image d'Angoulême afin de couvrir les dépenses liées au logement.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tous les documents et actes juridiques se rapportant à ce projet.

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**

Certifié exécutoire	
<u>Recu à la préfecture de la Charente le :</u> 02 juin 2022	<u>Affiché le :</u> 02 juin 2022